

protection de l'enfance

Accompagnement psychologique
d'enfants victimes de traumatismes

Formation à distance

Session de formation

16, 17, 18, 23 et 30 novembre

Catalogue
2022



protection de l'enfance

Accompagnement psychologique d'enfants victimes de traumatismes

Quel que soit le poste de travail qu'il occupe, en institution ou en libéral, lorsque le psychologue est confronté à des questions touchant la Protection de l'Enfance, il est sollicité dans son positionnement sous des angles très différents, voire opposés. Il n'est plus très clair qui est le client du psychologue, l'enfant, l'enfant confié à des tiers ou la famille et la nécessité de l'évaluation d'une telle différenciation se pose très rapidement. Le travail en institution, les missions du psychologue et ses obligations hiérarchiques seront abordés ; les demandes adressées au psychologue par la Direction et par les collègues et sa liberté d'exercice que le psychologue tire de son Code de Déontologie.

Les étapes du cadre légal de la Protection de l'Enfance seront abordées : Récit, Révélations, Signalement, Procédure Pénale. Le psychologue est sollicité afin participer aux actions de protection d'un enfant et identifier les effets des violences et soutenir l'enfant face à elles. Le psychologue occupe des fonctions particulières dans ce contexte.

Objectifs

- Connaître et repérer les vulnérabilités psychiques consécutives aux traumatismes (PTSD) et identifier les spécificités chez les enfants
- Rédiger un signalement : connaître les obligations légales, maîtriser le circuit administratif (CRIP, Parquet), identifier les besoins de protection des victimes afin de contribuer à leur mise en oeuvre

méthodologie

- Apports théoriques sur le cadre juridique
- Apports sur les moyens de repérage de la maltraitance
- Apports d'expériences sur des situations concrètes et échanges

outils d'évaluation

- Temps d'évaluation oral sous forme de table ronde
- Questionnaire d'évaluation au début et à la fin de la formation
- Questionnaire de satisfaction.

argument

En réalisant des thérapies ou des entretiens psychologiques au sein d'une institution œuvrant pour la protection de l'enfance, le psychologue se trouve confronté à la nécessité d'évaluer et de répondre à son interlocuteur au sujet de récits de faits de violence ou de mise en danger d'un ou plusieurs mineurs et de répondre à son interlocuteur.

Aussi, des adultes peuvent révéler des faits dont ils ont été victimes au cours de leur enfance et dans un certain nombre de situations, ils sont encore en droit de porter plainte pour ces mêmes faits devant une juridiction pénale.

Ces récits et les informations qu'ils contiennent supposent de la part du psychologue et l'équipe des professionnels la capacité d'entendre et de soutenir ce récit, de lui apporter une réponse concertée, d'apporter une réponse à des interlocuteurs très divers (parents, membres de l'équipe, administration, justice) et également de réassurer celui/celle qui fait part de ces violences, d'identifier et reconnaître les effets traumatiques de ces faits et de mettre en œuvre un « programme de travail » de reconstruction de la victime. Lorsque l'obligation légale du signalement s'impose, elle soulève quantité de questions.

La rédaction d'un signalement fait basculer le travail avec l'enfant et sa famille « dans une autre dimension », qu'il convient d'évaluer et à laquelle il faut s'adapter. Le psychologue peut par ailleurs se trouver face à l'obligation de signalement d'éléments susceptibles de révéler une maltraitance institutionnelle.

Une connaissance précise du cadre légal de la protection de l'enfance et des droits de l'homme, de la psychologie clinique du traumatisme et de ses effets sur la personnalité de la victime de violences, du signalement ainsi que de la procédure pénale, de ses acteurs et de ses incidences, une appréhension de la place des intervenants des différentes institutions et de leur « marge de manœuvre » représentent des atouts majeurs.

contenu

Un récit révélateur de violences -particulièrement sur des mineurs – suscite des mouvements émotionnels divers et contradictoires chez le « récepteur ». L'enjeu devient alors d'accueillir les informations malgré un contexte émotionnel désorganisé et d'apporter des réponses à la personne concernée par les violences et à des tiers, réassurer, reconnaître les effets de ces violences et proposer une progression de travail.

- Identifier les risques de traumatismes potentiels aux mineurs dès les écrits présentés à l'institution/ évaluation pluridisciplinaire
- Le repérage des signes cliniques évocateurs d'une mise en danger du mineur (tableau des signes de stress post-traumatique)
- Le soutien des collègues face aux révélations de violences et des suites données par l'institution
- Les obligations légales
- La connaissance des procédures de signalement et de ses suites
- Etablir un consensus institutionnel autour d'un signalement
- Les spécificités de la rédaction du signalement
- Les enjeux de l'écriture en protection de l'enfance
- Écriture « à plusieurs mains ».
- Les stratégies d'intervention dans un travail pluridisciplinaire en assurant la protection de l'enfant ayant fait des révélations de violences
- Responsabilités des auteurs.
- La déontologie des psychologues
- Place et rôle de l'accompagnement thérapeutique de l'enfant et/ou des parents
- L'identification et le rôle du réseau de soutien de la victime de violences
- Le déroulé d'une procédure pénale
- L'accompagnement de la victime au cours des différentes étapes de la révélation des violences, du signalement et d'une éventuelle procédure pénale
- Établir les modalités d'accompagnement de la victime de violences intrafamiliales, interpersonnelles ou institutionnelles.
- Propositions de travail à partir de ce repérage afin de soutenir l'enfant dans son estime de soi (narcissisme)
- L'accompagnement de la famille au cours de ces mêmes étapes

formatrice : Karin Teepe

Psychologue, DESS Psychologie Clinique, DEA de Psychanalyse, obtenus à l'Université Paris 7, formation complémentaire de thérapeute familiale systémicienne. Orientation de travail et spécialisation sur les problématiques liées aux traumatismes, notamment consécutifs aux violences. Travaille actuellement en cabinet libéral (entretiens individuels et thérapies familiales), en centre de soins pour victimes de persécutions politiques et à l'hôpital. A exercé 8 ans au sein de la fonction publique hospitalière, et plus précisément dans les domaines du handicap mental et/ou psychique et dans la prise en charge des personnes porteuses d'autisme. A exercé 5 ans au sein d'une association d'Action éducative en milieu ouvert, son action se faisait dans le cadre d'un mandat judiciaire. Elle exerce actuellement en libéral en tant que thérapeute, superviseur (psychologues et équipes pluridisciplinaires) et formatrice (chargée de cours à l'université de Lorraine, à l'Institution de formation des cadres de santé de Laxou, propose des interventions sur la santé sexuelle auprès d'institutions spécialisées dans l'accompagnement de personnes en situation de handicap et des conférences sur l'autisme auprès des services publics), elle est appréciée pour sa capacité à faciliter le lien entre la théorie et la pratique.

protection de l'enfance

Accompagnement psychologique
d'enfants victimes de traumatismes

PUBLIC : Psychologues

L'attestation Adeli des psychologues est demandée

GROUPE : 7 à 14 participants

LIEU : Formation à distance

**DUREE : 1 journée de 7 h et 4
demi-journées de 3h30 (21h)**

SESSION :

**16 nov journée, 17 nov de 14h à
17h30, 18, 23 et 30 nov de 9h à
12h30**

tarifs 2022 nets

Adhérent FFPP : 622 €

Public : 889 €

formations intra

Vous souhaitez mettre en place cette formation dans votre établissement ?

Contactez-nous à l'adresse suivante :

formationsintraffpp@gmail.com

Un devis spécifique vous sera proposé suite à l'étude de votre demande.

Vous êtes en **situation de handicap** ?

Contactez-nous à l'adresse suivante :

formationsinterffpp@gmail.com

afin que soit défini et mis en place un accueil spécifique dans le cadre de votre handicap.

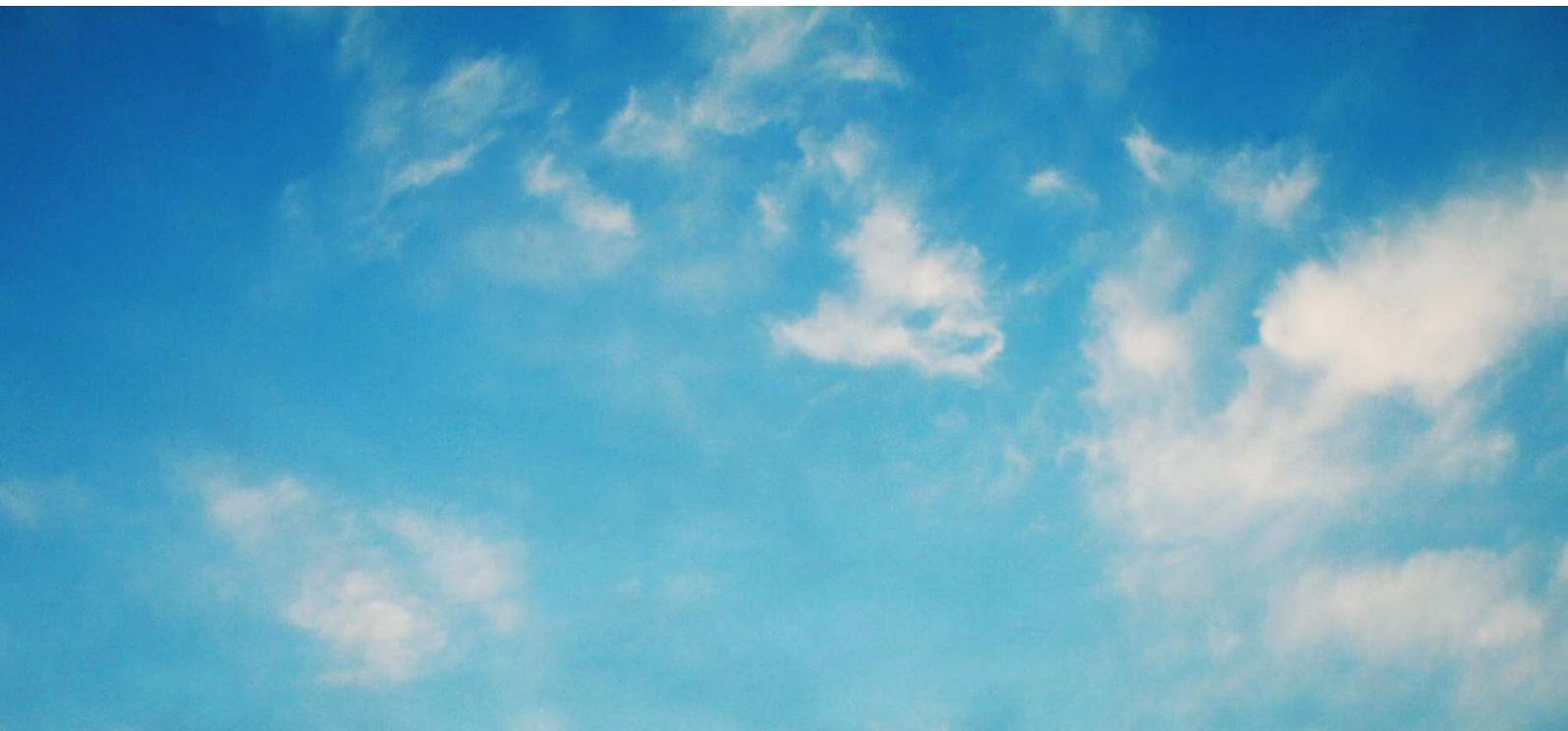


Qualiopi
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualiopi a été délivrée au titre de la catégorie suivante : Actions de formation

Organisme formateur n° 11 75 38 152 75
RNA : W751158513 -- APE : 9499Z -- ANFH 320857
Certification qualiopi n° 736011



Siège FFPP

71, Avenue Édouard Vaillant - 92774 Boulogne Billancourt Cedex

Siret : 448 221 804 000 41, APE 9499 Z

Téléphone : 09 86 47 16 17
(numéro non surtaxé)

E-mail : formationsinterffpp@gmail.com

www.ffpp.net/